



Syndicat Unitaire des Personnels des Administrations Parisiennes

**SECTION Petite
Enfance**



Portable : 06.29.12.02.48

✉ 6, rue Pierre Ginier 75018 PARIS

📷 @supapfsupetiteenfance

@ supapfsu.pe@gmail.com

Déclaration Liminaire du FS SSCT du 11 décembre 2023

Aujourd'hui, nous voulons tirer la sonnette d'alarme concernant les risques psychosociaux auxquels sont confrontés les personnels de la DFPE au sein des établissements de la petite enfance.

Premièrement, nous faisons face à de multiples sanctions et rappels à l'ordre inappropriés et injustes. Depuis de nombreuses années, les agents travaillent avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête mais ces dernières années le phénomène c'est intensifié. A la moindre erreur il y a une remise en cause du professionnalisme, des qualités et connaissances professionnelles des agents. De ce fait, ces derniers travaillent tout au long de la journée dans le stress avec le sentiment d'être surveillé et de mal faire. Le SUPAP-FSU ne considère pas contrairement à notre direction que les sanctions soient pédagogiques, elles sont même contre-productives et elles créent un climat très anxiogène au travail.

Nous demandons que cesse les rapports et Rapports aux Obligations Professionnelles abusifs.

Nous accueillons également de plus en plus d'enfants en situation de handicap à effectif constant, en effet très peu de structures ont des renforts de personnels ou une personne Référente Inclusion Handicap. Cela engendre de nombreuses souffrances psychiques et physiques. Les professionnels sont confrontés au quotidien à des situations pour lesquelles ils ne sont pas formés ainsi qu'à une surcharge de travail qui limite les capacités à offrir une prise en charge de qualité aux enfants.

Nous sommes confrontés également à une augmentation constante des PAI et des traitements médicaux dans les EAPE. Ils demandent une vigilance de tous les instants aux AP, AEPE, EJE, ATEPE et responsables, sachant qu'une erreur sur un PAI ou un traitement peut avoir des conséquences dramatiques sur un enfant mais aussi sur les professionnels qui s'en occupent. La multiplication de ces situations augmente et complique considérablement le travail au quotidien. Les PAI, l'accueil d'enfants en situation de handicap et malade chronique ainsi que les enfants malades requiert une hyper vigilance constante et épuisante. Cette hyper vigilance n'est pas tenable tout au long de la journée et sur le long terme. C'est inhumain de demander cela aux agents au vu des ratios de sécurité appliqués,

Le glissement de tâches doit s'arrêter. Il est imposé aux professionnels sous prétexte de solidarité entre collègues alors qu'en fait il entraîne une perte de sens de nos métiers. Il augmente considérablement notre charge de travail et met en danger les collègues qui, soit reste seule avec un plus grand groupe d'enfants, soit reste seul en cuisine.

Parmi les nombreuses dérives constatées, le SUPAP-FSU dénonce les pratiques managériales qui consistent à annuler les formations et/ou les congés à la dernière minute et à demander des justificatifs médicaux pour que ces congés soient validés. Nous dénonçons une intrusion permanente dans la vie privée des agents.

Notre syndicat demande aussi que cesse les changements d'horaire de la veille pour le lendemain qui sont devenus un mode normal de fonctionnement, cela peut aller jusqu'aux menaces avec des impacts directs et catastrophique sur les agents et sur la conciliation entre la vie privée et le travail.

augmente considérablement notre charge de travail et met en danger les collègues qui, soit reste seule avec un plus grand groupe d'enfants, soit reste seul en cuisine.

Parmi les nombreuses dérives constatées, le SUPAP-FSU dénonce les pratiques managériales qui consistent à annuler les formations et/ou les congés à la dernière minute et à demander des justificatifs médicaux pour que ces congés soient validés. Nous dénonçons une intrusion permanente dans la vie privée des agents. Notre syndicat demande aussi que cesse les changements d'horaire de la veille pour le lendemain qui sont devenus un mode normal de fonctionnement, cela peut aller jusqu'aux menaces avec des impacts directs et catastrophique sur les agents et sur la conciliation entre la vie privée et le travail.

En outre le non-respect du taux d'encadrement tout au long de la journée mais en péril la sécurité des enfants et la qualité de leur accueil. Il engendre un stress important et l'impression de ne pas faire son travail correctement, d'être dans l'urgence.

Le SUPAP-FSU exige que les ratios soient respectés tout au long de la journée et que chaque structure qui accueillent des enfants à besoins spécifiques soient dotées de professionnels supplémentaires et formées.

Nous dénonçons aussi, les conditions de travail des assistantes maternelles qui travaillent en Maison d'Accueil Familiale. Il y a beaucoup d'inégalités entre arrondissements, certaines doivent travailler avec des poussettes usagées et très lourdes ou acheter elles-mêmes leur poussettes pour avoir un matériel de meilleur qualité, cela s'applique à tout le matériel dont elles ont besoin au quotidien pour accueillir correctement les enfants qu'on leur confie à savoir, les tables et chaises pour enfant, les transats, les jeux et jouets, les produits d'entretien, ceci ne constitue qu'un exemple car la liste est trop longue. Cela implique un problème de responsabilité en cas d'accident pour elles-mêmes ou les enfants. Nous vous demandons de leur fournir le matériel et les produits conformes afin qu'elles puissent effectuer leur travail dans de bonnes conditions de sécurité pour elles et les enfants qu'elles accueillent.

Elles doivent participer aux ateliers proposés aux MAF chaque semaine or de plus en plus, elles se retrouvent à devoir accueillir les enfants du multi-accueil lorsqu'elles sont présentes ce qui ne fait pas partie de leur activité et engendre là aussi des risques pour elles-mêmes et les enfants présents sur la structure.

Le SUPAP-FSU demande que leurs risques soient inclus dans les Document Unique des MAF afin de prendre en compte les risques TMS et RPS auxquels elles sont exposées, et nous réaffirmons ici que le rôle des assistantes maternelles n'est pas de pallier le manque de professionnels des EAPE.

Nous demandons que soit organisé des ateliers liés à la prévention des TMS et RPS ainsi que des exercices incendies avec des mises en situation concrètes spécifiques aux assistantes maternelles.

Nous souhaitons également que soit mis à l'ordre du jour du prochain F3SCT un point concernant les assistantes maternelles pour clarifier leur type de contrat, leur niveau d'engagement pendant les regroupements et dans les EAPE et leurs indemnités d'entretien et de repas.

Enfin les aménagements de poste sont trop souvent non respectés or c'est une obligation légale de protéger la santé des salariés. L'employeur doit veiller à ce que la santé de ses agents ne se dégrade pas. Si un médecin préconise un aménagement de poste, qu'il n'est pas respecté et que l'état de santé de l'agent se détériore vous êtes responsable.

Beaucoup d'agents doivent se battre au quotidien pour le faire respecter. Ils ont un sentiment de non-reconnaissance, d'abandon et une baisse d'estime d'eux même.

Tous ces facteurs que nous venons de vous citer augmente les risques pour la santé physique et mentale des agents avec pour effet des troubles musculosquelettiques, des maladies cardiovasculaires, des troubles de la santé mentale, l'aggravation des maladies chroniques et des conduites addictives.

A la DFPE, le nombre important d'accidents de service, d'accident de trajet, d'arrêt maladie, l'augmentation constante de départ de la ville, le turn-over, le nombre très important de consultation au SAM et les très nombreux appels de détresse aux organisations syndicales sont les indicateurs d'une grande souffrance des agents. Cela démontre que les RPS ne sont pas suffisamment pris au sérieux et que les causes ne sont pas correctement recherchées ni traitées. Dans notre direction, les agents subissent donc de la maltraitance institutionnelle.

Il est donc primordial aujourd'hui que vous preniez les mesures nécessaires afin de faire diminuer considérablement les risques psychosociaux et d'assurer aux personnels le bien-être au travail auquel il a le droit.